

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 77/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rue de la Briqueterie – Sté VAN EECKE Lesquin -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 13/03/2021 – de M. BOUREZ Alexis – de la Sté VAN EECKE– 1 rue des Bouleaux – Bât L – 59810 LESQUIN ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de branchement assainissement, rue de la briqueterie ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement, au droit des travaux de branchement assainissement – rue de la briqueterie, à compter du 29/03/2021 pour un délai d'intervention dans les 15 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La Sté VAN EECKE– 1 rue des Bouleaux – Bât L – 59810 LESQUIN, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. BOUREZ Alexis – de la Sté VAN EECKE– 1 rue des Bouleaux – Bât L – 59810 LESQUIN, [email : dac@dict.groupe-nat.com](mailto:dac@dict.groupe-nat.com)

Fait à HERZEELE, le 23 mars 2021
Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 23 mars 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

